

**Avenant n°5 à la Convention entre la Fédération Française de Rugby  
et la Ligue Nationale de Rugby**

**PREAMBULE :**

La FFR et la LNR ont conclu le 10 juillet 2018 une nouvelle convention (« la Convention »), conformément aux dispositions du Code du Sport, régissant leurs relations à compter de la saison 2019/2020 jusqu'au terme de la saison 2022/2023.

Après la désignation du nouvel encadrement technique du XV de France – ayant pris ses fonctions en novembre 2019 - pour conduire le projet du XV de France jusqu'à la Coupe du Monde 2023, la FFR et la LNR ont conclu un avenant à la Convention (avenant n°2) destiné notamment à améliorer les conditions d'entraînement et de préparation des matches du XV de France lors des périodes internationales. Cet avenant n'était applicable que pour la période du Tournoi des 6 Nations 2020.

Les parties se sont rapprochés en décembre 2020 et ont conclu début janvier 2021 l'avenant n°4 destiné à modifier les dispositions de la Convention au titre de la période du Tournoi des 6 Nations 2021.

Depuis la conclusion de cet avenant, la situation sanitaire liée à la pandémie Covid19 a évolué et impose de prendre des mesures limitant les risques liés aux mouvements de joueurs entrant et quittant le groupe de du XV de France pendant la période du Tournoi des 6 Nations, et en conséquence de revenir à compter de la 2<sup>ème</sup> semaine de la période du Tournoi un groupe stable de 31 joueurs<sup>1</sup> ainsi que prévu par la Convention.

Dans ces conditions et à la demande de la FFR, les parties ont convenu de conclure le présent avenant (« Avenant n°5 ») qui modifie, pour la saison 2020/2021, l'Avenant n°4.

---

<sup>1</sup> Sous réserve des ajustements en cours de période prévues ci-après liés à des blessures ou aléas sportifs

## Article 1 - Conditions et périodes de sélection des joueurs en Equipe de France pour le Tournoi des 6 Nations 2021

---

L'article 2 de l'avenant n°4 est annulé.

L'article 3.4.2 de l'Annexe 1 de la Convention relatif aux conditions et périodes de sélections des joueurs en Equipe de France pour le Tournoi des 6 Nations 2021 est désormais rédigé comme suit :

### **« 3.4.2. Tournoi des 6 Nations 2021**

*L'Equipe de France disputera 5 matches dans le cadre du Tournoi 2021, et les dispositions suivantes s'appliquent :*

1. *Lors de la semaine du 24 janvier, les dispositions suivantes s'appliquent :*

- *42 joueurs sont mis à la disposition FFR à compter du dimanche 24 janvier au soir jusqu'au mercredi 27 janvier au soir, comprenant :*
  - o *une sélection de 37 joueurs susceptibles d'être retenus pour le match à venir du XV de France. Parmi ces 37 joueurs :*
    - *28 joueurs sont conservés par la FFR (au choix du sélectionneur de l'Equipe de France) jusqu'au dimanche*
    - *9 joueurs sont remis à la disposition de leur club et le rejoindront le jeudi matin ; l'organisation du transport devra leur permettre d'être de retour dans leur club le jeudi avant 12h00*

*L'annonce des joueurs conservés et de ceux remis à disposition de leur club est faite le mercredi soir et les managers des clubs de TOP 14 en sont informés par l'encadrement du XV de France également le mercredi soir.*

- o *5 exclusivement retenus comme « partenaires d'entraînement ». Ils rejoignent leur club le jeudi matin. L'organisation du transport doit leur permettre d'être de retour dans leur club le jeudi avant 12h00.*

*Ces 5 joueurs retenus exclusivement comme « partenaires entraînement » sont désignés par le sélectionneur du XV de France après concertation avec l'encadrement du club concerné, dans le respect des dispositions suivantes :*

- *Les partenaires d'entraînement ne peuvent ni être des joueurs de la Liste Premium, ni être des joueurs ayant figuré dans la liste des 37 sélectionnés au cours d'une semaine précédente de la période du Tournoi des 6 Nations (exemple : 1 joueur qui a figuré dans la liste des 37 sélectionnés lors des semaines du 24 et 31 janvier ne peut être partenaire d'entraînement pendant une autre semaine de la période du Tournoi des 6 Nations)*
- *Les partenaires d'entraînement sont choisis parmi les clubs ayant au plus 1 joueur dans la liste des 37 sélectionnés de la semaine concernée, dans la limite dans la limite d'un joueur par club. Par ailleurs si le club donne son accord, un partenaire d'entraînement peut être issu d'un club ayant un plus grand nombre de joueurs sélectionnés.*

- *Un partenaire d'entraînement ne peut être choisi dans un club disputant un match de championnat le vendredi<sup>2</sup>, sauf si le club donne son accord*
  - *Si un club a un(des) joueur(s) sélectionné(s) en équipe nationale étrangère pour la semaine concernée, le sélectionneur ne peut solliciter la mise à disposition d'un partenaire d'entraînement au même poste que celui habituellement occupé par le(les) joueur(s) concerné(s)*
2. *Lors de la semaine du 31 janvier, ainsi que pour chacune des 4 autres semaines se terminant par un match du XV de France, La FFR sélectionne 31 joueurs le dimanche précédent chaque match et jusqu'au dimanche qui suit.*
- En cas de blessure d'un joueur sélectionné, celui-ci peut être remplacé par un nouveau joueur, qui intégrera le groupe dans les conditions par le protocole médical « Covid19 » établi par le Comité des 6 Nations.*
3. *Lors de chacune des deux semaines se terminant sans match du XV de France (semaine du 15 au 21 février et semaine du 1<sup>er</sup> au 7 mars), 31 joueurs sont également sélectionnés. Les conditions dans lesquelles des périodes de repos seront organisées pendant chacune de ces deux semaines feront l'objet d'un accord ultérieur entre la FFR et la LNR, en considération de la situation sanitaire et des contraintes qui en découlent ».*

## Article 2 – Dispositions générales et Entrée en vigueur

---

2.1. Les articles 1, 3, 4 et 5 de l'Avenant n°4 sont inchangés et continuent à s'appliquer.

2.2 L'Avenant n°5 entre en vigueur le 31 janvier 2021.

Fait à Paris, en deux exemplaires originaux.

Le 30 janvier 2021

Pour la F.F.R.

Bernard LAPORTE  
Président

Pour la L.N.R

Paul GOZE  
Président

---

<sup>2</sup> Ou le jeudi s'il est issu d'un club de PRO D2